



COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 7 MARS 2016

ARRIVÉ LE

16 MARS 2016

SOUS-PRÉFECTURE  
ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)

Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 01/03/2016, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Brigitte PIGEYRE à Cyrille CUENOT, Cécile PUVIS DE CHAVANNES à Henri HOURIEZ, Norbert SANCHEZ CANO à Jean-Paul MOREL, Pascal GUEFFIER à Bernadette CACALY, David CICALA à Thierry VACHON

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Claude BERENGUER a été désigné(e).

DELIB 2016.03.07.14

**OBJET : Créations de postes**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés ou supprimés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de procéder, à compter du 10 Mars 2016 à la création des emplois suivant :

- 2 emplois d'Adjoint Administratif Principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet,
- 1 emploi d'Adjoint Administratif Principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,
- 1 emploi d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet,
- 2 emplois d'Adjoint Technique Principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet,
- 2 emplois d'Adjoint Technique 1<sup>ère</sup> classe à temps complet.

Ces créations permettront le déroulement de carrière des agents promus au titre de l'avancement de grade pour l'année 2016.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **APPROUVE** la création de ces emplois.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges afférentes à ces emplois sont inscrits au budget.

**Adoptée à l'unanimité**

St-Quentin-Fallavier, le 11/03/2016

Publication et transmission en sous préfecture le

11 MARS 2016

Le Maire

Michel BACCONNIER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à dater de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.